

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° CCAS-DEL2025-40

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

**Objet : Mise à jour et modification du tableau des emplois**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Maurice BOISDON, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie YONLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la délibération n° CCAS-DEL2024-37 du 17 décembre 2024 modifiant le tableau des emplois,

**Vu** l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 02 décembre 2025,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**Considérant** qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

**Considérant** la volonté de résorber l'emploi précaire et la suppression de postes pour tenir, compte des différents départs en retraite et des mutations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications du tableau des emplois pour les cadres d'emplois concernés.
- Adopte le tableau des emplois suivant :

Nb de postes	Emploi	Grade supprimé	Grade créé	ETP	Service	Date	TOTAL
<b>Filière Médico-Social</b>							
1	Chauffeur port de repas	Agent Social Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent Social Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	SPR	26/12/2025	1 suppression 1 création
1	Aide-Soignant	Aide-Soignant de classe normale	Aide-Soignant de classe supérieure	1	Centre de Soins	26/12/2025	1 suppression 1 création
1	Infirmier	Infirmier de classe supérieur	/	1	Centre de Soins	16/12/2025	1 suppression
<b>Filière technique</b>							
1	Chargé de maintenance	Agent de Maîtrise Principal	/	1	RPA	16/12/2025	1 suppression

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président  
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....18/12/2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.